

Formulaire de demande de reconnaissance de formation et initiatives locales pour l'emploi financées par l'ALE, au profit de ses travailleurs ALE

Contexte

Les Agences locales pour l'emploi doivent consacrer

1/4 de la quote-part versée par l'éditeur de chèques-ALE sur les chèques payés au financement d'actions de formation ou d'insertion socioprofessionnelle

au profit des chômeurs ou des bénéficiaires du revenu d'intégration social (RIS) inscrits à l'agence.

Les formations agréées d'office sont :

1) Des modules de formation organisés par un des opérateurs suivants :

- ✓ Le FOREM ou un opérateur conventionné avec lui pour la formation concernée ;
- ✓ Les centres de compétence, les centres de formation IFAPME ;
- ✓ Les CISP agréés ;
- ✓ Les centres de formations de l'AVIQ ;
- ✓ Les établissements d'enseignement de promotion sociale.

2) Des modules de formation agréés et organisés par un opérateur agréé "chèques formations".

3) Des formations de permis de conduire, de sécurité ou d'agence de gardiennage (loi Tobback).

Une autre formation?



Si l'ALE souhaite financer une formation qui ne rencontre pas ces conditions, elle peut introduire sa demande motivée auprès de l'Instance Bassin de sa région → Voir formulaire de demande.

La copie de l'avis positif de la Chambre Emploi - Formation tient lieu d'attestation à fournir par l'ALE pour faire reconnaître la formation (action de formation ou d'insertion socio-professionnelle).

Sur le territoire de NAMUR, les formations suivantes sont également reconnues :

- * Toute formation reconnue par l'ONE, dans le cadre du Décret Accueil Temps Libre (ATL) et dispensée par les opérateurs agréés dans ce cadre.
- * Tout module d'initiation informatique organisé par les opérateurs PMTIC (Plan Mobilisateur pour les Technologies de l'Information et de la Communication) agréés par le SPW.
- * Toute formation « hygiène et autocontrôle (HACCP) » organisée par l'AFSCA (Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire).
- * Toute formation VCA de base permettant le passage de l'examen dans un centre agréé.

Sur le territoire de NAMUR, deux procédures de simplification administrative sont effectives dans les cas suivants :

1. Procédure simplifiée en cas de reconduction

Si la demande de formation concerne une même formation (même contenu) dispensé par un même opérateur/prestataire de formation au sein de la même ALE namuroise, formation reconnue précédemment par la CEF, l'avis de la CEF de Namur sera automatiquement un avis similaire moyennant un retour sur les résultats de programmation précédente.

2. Assimilation d'une action/formation déjà reconnue pour une autre ALE du même bassin

Si la demande de formation concerne une même formation (même contenu) dispensé par un même opérateur/prestataire de formation au sein d'une autre ALE du territoire du bassin namurois, l'avis de la CEF de Namur sera automatiquement un avis similaire (favorable ou réservé ou défavorable) à celui remis précédemment pour une autre ALE du territoire namurois.

N.B. : Pour une même formation ayant été dispensée par un même opérateur, reconnue par une autre Chambre Emploi Formation de Wallonie, l'avis de la Chambre Emploi Formation de Namur est requis et sera remis en fonction des réalités et des spécificités du territoire du bassin namurois.

Procédure de demande

1. Rédiger, pour toute demande de formation, votre demande de reconnaissance en complétant le document « Formulaire de demande de reconnaissance de formation et initiatives locales pour l'emploi financées par l'ALE, au profit de ses travailleurs ALE ».
2. Introduire votre demande au plus tard 6 semaines avant le début effectif de la formation en l'envoyant à l'adresse générique ibefe.namur@forem.be et en copie aux personnes suivantes : nathalie.lazzara@forem.be, francoise.michiels@forem.be et francoise.pire@forem.be. et en précisant en objet : « Demande d'avis CEF – Agrément ALE ».
3. Dès la réception de votre dossier, vous recevrez un **accusé de réception** et la précision des modalités de traitement de votre demande.
4. La remise d'avis de la CEF vous sera notifiée par courrier postal (selon le besoin administratif de vos services internes) et par courrier électronique dans le délai de 6 semaines après le dépôt de votre demande.

1



Personne de contact : **Nathalie LAZZARA** - Chargée de mission/experte IBEFE
Boulevard du Nord 14 – 5000 Namur

 081/23 96 65 -  0494/37.93.03

 ibefe.namur@forem.be - nathalie.lazzara@forem.be

1. Données administratives

Organisme ALE : ALE de Namur

Coordonnées : Rue des Bourgeois,14 – 5000 Namur

Téléphone : 081/24 86 07

E-mail : sylvie.saintenoy@ville.namur.be

Personne de contact : Sylvie Saintenoy

2. Organisme de formation

Dénomination de l'organisme : Anne-Catherine Harou – Vivre le Lien

Coordonnées : www.vivrelelien.be

Téléphone : 0478 375 784

E-mail : ancaharou@gmail.com ou anca@vivrelelien.be

Personne de contact : Anne-Catherine HAROU

Nombre de participants par session pour l'ALE : entre 6 et 10

Nombre de participants minimum pour débiter la session : 6

Période de formation : Février 2024

Lieu de la formation : ALE de Namur

Budget (détaillé) : 770 euros : 14 heures de cours à 55 euros de l'heure

3. Descriptif du projet

Intitulé de la formation : **Approfondissement de la formation en communication :**

« Une formation sur la communication »

Le projet a-t-il déjà été introduit dans les années antérieures :

Oui

Non

Si oui, quelle année ?

4. La Formation/le Projet

4.1 Quels est (sont) le(s) objectif(s) poursuivis par le projet/la formation ?

Apprendre à mieux communiquer pour dynamiser toutes les relations.
Il s'agit d'approfondir les différents aspects de la relation : L'écoute, l'affirmation de soi, la gestion des conflits, la place de l'autorité, la médiation, la gestion du temps.

4.2 Quelle est la plus-value pour les bénéficiaires, dans le cadre de leurs parcours d'insertion socioprofessionnelle ?

Par cette formation, il s'agit de soutenir toutes les personnes travaillant en école en tant qu'accueillants-tes extra-scolaire en ALE et qui sont en contact quotidien avec les enfants, les enseignants, ainsi que les parents. S'appropriier les différents aspects de la communication pour améliorer la qualité du lien. Une meilleure atmosphère relationnelle grâce à une nouvelle approche de la communication. Espérer ainsi apaiser la violence au sein des écoles et ailleurs.

4.3. Partenariats éventuels pour la mise en œuvre de la formation ?

Non

5. Le public

Quel est le public visé par le projet ?

Demandeur d'emploi

- Bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (RIS)
- Y a -t-il un prérequis indispensable à la formation pour le public visé ?
Si oui, lequel : Avoir suivi le premier module (février 2023)
- Nombre de personnes qui participeront à la formation/au projet : 6
(N.B. : Il s'agit du nombre de personnes inscrites sur l'année en cours de la demande)
- Indemnisation prévue pour le stagiaire : non
- Frais supplémentaires : non
Si oui, une aide est-elle prévue ?
- Une attestation individuelle est-elle délivrée à la fin pour permettre de valoriser cette formation ? oui, une attestation de participation rédigée par l'ALE

6. Évaluation de la formation/du projet

Avez-vous prévu une évaluation pour la demande présente ?

Oui

Si oui, comment : Questionnaire de satisfaction des participants

Merci de renvoyer votre évaluation, le cas échéant 😊, à la fin de la formation (C'est-à-dire les résultats de votre évaluation sur l'année qui bénéficie de la formation/projet)

Non

En cas de **renouvellement de demande** de reconnaissance pour une même formation, **dans les années antérieures**, pourriez-vous compléter le tableau ci-dessous ?

Année(s) :

Nombre de personne(s) :

Participants	2023	2024
Prestataires ALE	11 (dans les écoles)	6
Ont trouvé un travail		4
Pensionnés		
En formation		
A déménagé		
Décédé		
Autre :		1
Total	11	11



À joindre en annexe :


Le programme de l'opérateur de formation avec la méthodologie, les outils, le(s) module(s) reprenant le nombre d'heures dispensées, la description de l'unité, ...

Merci de votre collaboration

4



Personne de contact : **Nathalie LAZZARA** - Chargée de mission/experte IBEFE
Boulevard du Nord 14 – 5000 Namur

 081/23 96 65 - Gsm. 0494/37.93.03

 ibefe.namur@forem.be - nathalie.lazzara@forem.be